

# CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

## INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES MINIMALES DE FONDS PROPRES ET D'ENGAGEMENTS ELIGIBLES AU MREL INTERNE EXERCICE JUIN 2025

### Indicateurs clés – capacité interne d'absorption des pertes : MREL interne (EU ILAC)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 12 du Règlement d'Exécution (UE) 2021/763 de la Commission relatif au déclaratif du MREL.

EU ILAC - Capacité interne d'absorption des pertes: MREL interne (mC)		30066 - CIC	10096 - Lyonnaise de Banque	30087 - CIC Est	10057 - CIC Sud Ouest	30027 - CIC Nord Ouest	30047 - CIC Ouest
	c	a	a	a	a	a	a
	Informations qualitatives *	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)
<b>Exigence applicable et niveau d'application</b>							
EU-1	L'entité est-elle soumise à une exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISm non UE? (O/N)	N					
EU-2	Si la réponse à la ligne EU-1 est «Oui», l'exigence est-elle applicable sur base consolidée ou sur base individuelle? (C/I)						
EU-2a	L'entité est-elle soumise à une MREL interne? (O/N)	O					
EU-2b	Si la réponse à la ligne EU-2a est «Oui», l'exigence est-elle applicable sur base consolidée ou sur base individuelle? (C/I)	C	I	I	I	I	I
<b>Fonds propres et engagements éligibles</b>							
EU-3	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	20 172,35	1 267,53	742,42	403,84	694,17	614,60
EU-4	Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EU-5	Fonds propres de catégorie 2 éligibles	3 589,96	72,51	65,82	33,99	51,15	49,52
EU-6	Fonds propres éligibles	<b>23 762,32</b>	<b>1 340,04</b>	<b>808,24</b>	<b>437,83</b>	<b>745,32</b>	<b>664,12</b>
EU-7	Engagements éligibles	<b>10 822,86</b>	<b>2 063,38</b>	<b>1 666,43</b>	<b>1 175,55</b>	<b>1 587,49</b>	<b>1 444,84</b>
EU-8	dont: garanties autorisées						
EU-9a	(Ajustements)						
EU-9b	Éléments de fonds propres et d'engagements éligibles après ajustements	<b>34 585,17</b>	<b>3 403,42</b>	<b>2 474,66</b>	<b>1 613,38</b>	<b>2 332,81</b>	<b>2 108,96</b>
<b>Montant total d'exposition au risque et mesure de l'exposition totale</b>							
EU-10	Montant total d'exposition au risque (TREA)	<b>155 248,67</b>	<b>16 542,88</b>	<b>10 145,81</b>	<b>7 629,23</b>	<b>9 692,52</b>	<b>9 352,10</b>
EU-11	Mesure de l'exposition totale (TEM)	<b>410 506,46</b>	<b>46 093,16</b>	<b>33 323,82</b>	<b>23 554,07</b>	<b>32 565,44</b>	<b>29 802,12</b>
<b>Ratio des fonds propres et des engagements éligibles</b>							
EU-12	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage du TREA	<b>22,28%</b>	<b>20,57%</b>	<b>24,39%</b>	<b>21,15%</b>	<b>24,07%</b>	<b>22,55%</b>
EU-13	dont: garanties autorisées						
EU-14	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de la TEM	<b>8,43%</b>	<b>7,38%</b>	<b>7,43%</b>	<b>6,85%</b>	<b>7,16%</b>	<b>7,08%</b>
EU-15	dont: garanties autorisées						
EU-16	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du TREA) disponibles une fois que les exigences de l'entité sont remplies						
EU-17	Exigence globale de coussin de fonds propres spécifique à l'établissement						
<b>Exigences</b>							
EU-18	Exigence exprimée en pourcentage du TREA	15,69%	15,82%	15,84%	15,84%	15,85%	15,83%
EU-19	dont: partie de l'exigence pouvant être remplie au moyen d'une garantie						
EU-20	Exigence exprimée en pourcentage de la TEM	5,91%	5,92%	5,92%	5,92%	5,92%	5,92%
EU-21	dont: partie de l'exigence pouvant être remplie au moyen d'une garantie						
<b>Pour mémoire</b>							
EU-22	Montant total des engagements exclus visés à l'article 72 bis, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013						

\* informations qualitatives valables pour toutes les entités

## Rang dans la hiérarchie des créanciers au niveau des entités qui ne sont pas des entités de résolution (EU – TLAC2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 13 du Règlement d'Exécution (UE) 2021/763 de la Commission. Il présente la ventilation des fonds propres et passifs selon les échéances et leur éligibilité en MREL, ainsi que les rangs dans la hiérarchie des créanciers dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité.

EU TLAC2b: rang dans la hiérarchie des créanciers – entité qui n'est pas une entité de résolution (mC)

30066 - CIC		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1	1	3	3	7	7	
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
1								
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
3								
4								
5								
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	612	19560	4320	0	10093	0	34585
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	728	0	757	0	1465
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	610	0	5267	0	5876
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	2954	0	4090	0	7044
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels	0	0	27	0	0	0	27
11	dont: titres perpétuels	612	19560	0	0	0	0	20172

  

10096 - Lyonnaise de Banque		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1	1	3	3	7	7	
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
1								
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
3								
4								
5								
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	291	977	112	0	2024	0	3403
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	30	0	250	0	280
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	57	0	1419	0	1476
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	355	0	355
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels	0	0	25	0	0	0	25
11	dont: titres perpétuels	291	977	0	0	0	0	1268

  

30087 - CIC Est		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1	1	3	3	7	7	
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
1								
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
3								
4								
5								
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	225	517	93	0	1639	0	2475
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	22	0	163	0	185
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	39	0	1106	0	1145
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	370	0	370
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels	0	0	32	0	0	0	32
11	dont: titres perpétuels	225	517	0	0	0	0	742

  

10057 - CIC Sud Ouest		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1	1	3	3	7	7	
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
1								
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
3								
4								
5								
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	258	145	55	0	1155	0	1613
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	16	0	0	0	16
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	29	0	675	0	704
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	480	0	480
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels	0	0	10	0	0	0	10
11	dont: titres perpétuels	258	145	0	0	0	0	404

  

30027 - CIC Nord Ouest		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1	1	3	3	7	7	
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
1								
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
3								
4								
5								
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	230	464	73	0	1566	0	2333
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	16	0	211	0	227
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	31	0	791	0	822
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	564	0	564
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels	0	0	26	0	0	0	26
11	dont: titres perpétuels	230	464	0	0	0	0	694

30047 - CIC Ouest

		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1		3		7		
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
1								
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
3								
4								
5								
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	87	528	73	0	1421	0	2109
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans	0	0	20	0	191	0	211
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans	0	0	33	0	699	0	732
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans	0	0	0	0	531	0	531
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels	0	0	21	0	0	0	21
11	dont: titres perpétuels	87	528	0	0	0	0	615